

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4095

présenté par

M. Chassaigne, M. Wulfranc, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE 59 BIS

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« animaux »,

insérer les mots :

« , une stricte limitation des denrées alimentaires contenant des additifs, colorants, stabilisants, émulsifiants ou protéines végétales transformées ou purifiées, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.